PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune d'Antibes

Pièce du PLU

14

PÉRIMÈTRES ARCHÉOLOGIQUES

Échelle : 1/8000e

PLU approuvé par DCM le 13 mai 2011

PLU révisé approuvé par DCM le 29 mars 2019

PROCÉDURES D' ÉVOLUTION DU PLU

Mise en compatibilité n°1 : 1er octobre 2021

Modification de droit commun n°1 : 15 mars 2022

Modification simplifiée n °1 : 17 février 2023

Plan dressé par le service Planification et Patrimoine - Direction Urbanisme - DGA DEAD - Ville d'Antibes

LÉGENDE

- Zone archéologique de saisine du ministère de la culture et de la communication pour tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir ou d'aménager quelles que soit les caractéristiques de ces projets (article 2 de l'arrêté du 31 juillet 2003)
- Zone archéologique de saisine du ministère de la culture et de la communication pour tous les dossiers de demande de permis de construire, de démolir ou d'aménager portant sur une superficie supérieure à 100 m² (article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2003)

AVERTISSEMENT

"Le fond de ce plan est cadastral (source DGFiP de 2021); par convention de précision, il est rappelé en conséquence que les représentations graphiques sont figuratives."

